

Conditions de location

Toute location est nominative et ne peut, en aucun cas, être cédée.

ARRIVEE/DEPARTS :

Les séjours s'effectuent obligatoirement du samedi au samedi ou du mercredi au mercredi.

Les locations sont disponibles :

À partir de 12 30 h et sont libérées propres à 9 h. **Pour les Chalets**

À partir de 16 30 h et sont libérées propres à 10 h. **Pour les Mobile homes**

À partir de 12 30 h et sont libérées propres à 12 h. **Pour les écolodges**

Le départ de la location s'effectue après inventaire à partir de 8 h 30.

Pas d'arrivée après 22h les camping ferme a 22h

ANIMAUX :

Animaux ne sont pas admis dans les chalets et les mobile homes

NON OCCUPATION :

En l'absence de message du locataire précisant qu'il a dû différer la date de son arrivée, la location devient disponible 24h après la date de l'arrivée mentionnée sur le contrat de location et le règlement intégral des prestations demeure exigé.

ANNULATION :

Toute annulation devra se faire par courrier ou fax

Remboursement de l'acompte si désistement supérieur à 60 jours.

Passé ce délai l'acompte restera acquis au propriétaire quel que soit le motif.

Annulation moins de 30 jours avant l'arrivée, il vous sera retenu le montant total du séjour.

Le solde sera payé 30 jours avant l'arrivée au camping si le solde n'est pas réglé 30 jours avant votre arrivée, la réservation sera annulée.

Aucune relance ne sera faite

PAIEMENT :

Le solde doit être payé au plus tard 30 jours avant la date du début du séjour.

Si le solde n'est pas réglé dans ce délai la réservation sera annulée

(Chèque vacances, carte bancaire ou virement).

Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'arrivée retardée ou départ anticipée.

MATERIEL :

Le matériel est loué en bon état de fonctionnement et de propreté, le réfrigérateur devra être dégivré la veille de votre départ. Toute dégradation fera objet d'une retenue sur le dépôt de garantie.

CAUTION LOCATION et CAUTION NETTOYAGE :

A Votre arrivée une caution de 150 € (par chèque ou espèces) vous sera demandée. Elle garantit la perte, la casse ou la dégradation du matériel loué (à hauteur du montant de la caution).

Une seconde caution de 50 € vous sera également demandée et restituée uniquement dans le cas où le locatif est prêt à être reloué immédiatement soit :

Sol balayé et lavé dans tout le locatif, gaz nettoyé y compris brûleurs, WC, salle de bains, micro-onde, cafetière, réfrigérateur dégivré et nettoyé.

REGLEMENT INTERIEUR :

Tout locataire est tenu de se conformer aux dispositions du règlement intérieur du Camping la Vallée